

**PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général pour des travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du Semnon**

Par arrêté interpréfectoral des préfets d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne et du Maine-et-Loire, il sera procédé, à la demande du syndicat mixte du bassin du Semnon, à l'ouverture d'une enquête publique du mardi 2 novembre 2021 (9h) au mercredi 24 novembre 2021 (17h) inclus, en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général pour des travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du Semnon.

Les communes concernées par le projet sont :

Pour le département d'Ille-et-Vilaine : Bain-de-Bretagne, Bourg-des-Comptes, Chelun, Coësmes, Eancé, Ercé-en-Lamée, Forges-la-Forêt, Janzé, La-Bosse-de-Bretagne, La Couyère, Lalleu, Le-Sel-de-Bretagne, Le Theil-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud, Pancé, Pléchâtel, Poligné, Rannée, Retiers, Sainte-Colombe, Saulnières, Teillay, Thourie, Tresboeuf.

Pour le département de la Loire-Atlantique : Fercé, Noyal-sur-Brutz, Rougé, Ruffigné, Soulvache, Villepot.

Pour le département de la Mayenne : Congrier, La Rouaudière, Saint-Erblon, Saint-Aignan-sur-Roë, Senonnes.

Pour le département du Maine-et-Loire : Ombree d'Anjou.

Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête.

Aux heures et jours habituels d'ouverture, sauf fermeture exceptionnelle, dans les mairies de :

- Tresboeuf (Salle Jean-Baptiste Chevreil - 7 Rue des marais 35320 Tresboeuf) : - le lundi : de 9h à 12h - le mardi : de 9h à 12h et de 14h à 17h - du mercredi au jeudi : de 9h à 12h - le vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Rougé (Salle du Conseil municipal - 1 Rue de la Gare 44660 Rougé) : - le lundi : de 8h30 à 12h30 - le mardi : 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 - le mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 - du jeudi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.
- Martigné-Ferchaud (Salle du Conseil municipal - 12 Place de la Mairie BP 27 35640 Martigné-Ferchaud) : - le lundi : de 9h à 12h - le mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h30 à 17h - le samedi : de 9h à 12h.

Les jours et horaires d'ouverture des lieux d'enquête sont susceptibles d'évoluer en fonction des contraintes sanitaires liées à la crise de la COVID.

Sur les sites internet des préfectures d'Ille-et-Vilaine (<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>), de la Loire-Atlantique (<https://www.loire-atlantique.gouv.fr>), de la Mayenne (<https://www.mayenne.gouv.fr>) et du Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>).

Sur poste informatique mis à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9h00-12h00 à 13h30-16h00 pour consultation du dossier. Au vu du contexte sanitaire actuel, il est recommandé de prendre rendez-vous au 02.99.02.10.39.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès du syndicat mixte du bassin du Semnon – situé 4 rue Clément Ader – 35150 Janzé – tél. : 09.60.50.00.84 . - @ : riviere.semnon@gmail.com

Un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé dans les mairies de Tresboeuf, Rougé et Martigné-Ferchaud pendant la durée de l'enquête. Toute personne pourra y consigner ses observations et propositions ou les adresser, impérativement avant la clôture de l'enquête, par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête fixé à la mairie de Martigné-Ferchaud (adresse susmentionnée) ou les transmettre par voie électronique à l'adresse dédiée suivante : [pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr) en mentionnant en objet « DIG bassin versant du Semnon ». Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur les sites internet susmentionnés des préfectures d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne et du Maine-et-Loire.

M. Gérard Pelhâte, désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants dans les mairies de :

Tresboeuf (Salle Jean-Baptiste Chevrel - 7 rue des merisiers – 35320 Tresboeuf)

- le mardi 2 novembre 2021 de 9h à 12h.

Rougé (Salle du Conseil municipal de la mairie – 1 rue de la Gare 44660 Rougé)

- le mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h30.

Martigné-Ferchaud (Salle du Conseil municipal de la mairie – 12 Place de la Mairie BP 27 35640 Martigné-Ferchaud)

- le mercredi 24 novembre 2021 de 14h30 à 17h.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance dans les préfectures d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne et du Maine-et-Loire, ou sur leurs sites internet, ainsi que dans les mairies concernées par le projet, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général formalisée par un arrêté préfectoral ou un refus.

Fait à Rennes, le 20 SEP. 2021

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME

Fait à Nantes, le 16 septembre 2021

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Pascal OTHEGUY

Fait à Laval, le 21 SEP. 2021

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Samuel GESRET

Fait à Angers, le 22 SEP. 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de l'interministérialité  
et du développement durable

Frédéric JOSEPH